

# PRIVATE VIE PRIVATE CAPI

Contrats assurés par Spirica



## LES POINTS CLÉS

Private Vie et Private Capi sont des contrats d'assurance-vie et de capitalisation qui offrent :

- Une large gamme immobilière : 11 SCPI, 2 SCI, 5 OPCI avec accès peu restrictif
- 100 % OPCI ou SCI pour les PP ou PM
- Un accès à une gamme de private equity avec 3 FCPR référencés
- Une politique de référencement souple : CLN, EMTN
- Souscription possible par prélèvement bancaire
- 2 fonds en euros dont un fonds euro actif, accessible également en version PB différée
- Arbitrages, mises à jour des FRC (RIC) et versements complémentaires en signature électronique
- Une version de capitalisation qui accepte les Personnes Morales à l'IS commerciales à 100 % en UC (nous consulter).

## CADRE PROPOSÉ

**Assurance vie** : durée viagère par défaut.  
Possibilité d'opter pour une durée déterminée.  
**Capitalisation** : durée déterminée.  
8 ans minimum à 40 ans maximum.

## POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Fonds euro, tous contrats confondus, par souscripteur : 2 M€ max

### EuroSélection #2.1 (non accessible pour les PM à l'IS) :

- 60 % max de chaque versement

#### Personne Physique :

- jusqu'à 1 M € : 25 % en UC min
- de 1 à 2 M € : 35 % en UC min
- de 2 à 4 M € : 50 % en UC min

#### Personne Morale à l'IR :

- jusqu'à 2 M € : 50 % en UC min
- au-delà de 2 M € : 100 % UC

#### Personne Morale à l'IS :

- patrimoniale : 50 % UC min
- commerciale : 100 % UC

## MODALITÉS

### Versements (conditions spécifiques pour les PM à l'IS)

#### Versement initial

Gestion libre ..... 7 500 €  
Gestion pilotée ..... 5 000 €

#### Versements complémentaires

Gestion libre ..... 7 500 €, 150 € min par support  
Gestion pilotée  
- profil nouvellement investi ..... 5 000 €  
- profil déjà investi ..... 1 000 €

#### Versements libres programmés

Gestion libre :  
Minimum mensuel ..... 150 €  
Minimum trimestriel ..... 150 €  
Minimum par support ..... 150 €

## Arbitrages

En gestion libre ..... 500 € min  
par support en désinvestissement ou réinvestissement  
Solde par support ..... 500 € min  
Entre profils ..... 1 000 € min  
ou totalité du support par profil sélectionné  
Solde par profil ..... 1 500 € min

## Frais

### Frais sur versements

Gestion libre, profilée et personnalisée ..... 4,50 % max

### Frais de gestion annuels

UC ..... 1,00 %  
(cf. conditions générales)

Fonds Euro Général et EuroSélection Différé2 ..... 1,00 %  
Fonds EuroSélection#2.1 ..... 2,00 %  
Fonds Euro Général ..... 1,00 %  
Gestion pilotée ..... 1,00 % à 1,25 % selon profil  
(en plus des frais sur UC)

### Frais d'arbitrage

En gestion libre et gestion pilotée ..... 1,00 %, 45 € min  
En gestion pilotée, nouvelle allocation dans un profil ..... aucuns  
Arbitrages programmés :  
- option « investissement progressif » ..... aucuns  
- options « sécurisation des plus-values », « stop loss relatif »,  
« réallocation automatique » ..... 0,50 %  
du montant transféré, 45 € min

## VALORISATIONS ET DATES D'EFFET

Le contrat est valorisé quotidiennement.

## Versement

J+3 après délai d'encaissement à réception du dossier complet  
chez l'assureur

## Rachat

J+3 après réception d'une demande de règlement.  
Le règlement du rachat est effectué dans un délai maximal de 1 mois  
suivant la réception de la totalité des pièces nécessaires.

## Arbitrage

J+1 après réception avant 11h00 d'une demande d'arbitrage.

## SUPPORTS D'INVESTISSEMENT

- 3 fonds euros : Fonds Euro Général, EuroSélection #2.1, EuroSélection Différé2
- OPC (plus de 700)
- SCPI, SCI, OPCI, EMTN, CLN, FCPR, FIA

## RENDEMENTS NETS\*

Fonds euros	2014	2015	2016	2017	2018
Fonds Général Spirica	2,70 %	2,25 %	1,71 %	1,70 %	1,60 %
Fonds EuroSélection**	3,42 %	2,81 %	0,49 %	1,88 %	0,00 %
Fonds EuroSélection #2.1	-	-	-	2,81 %	0,00 %

\* Taux nets de frais de gestion du contrat, bruts de fiscalité et de prélèvements sociaux.

\*\* Fermé à la commercialisation

Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

**MODALITÉS D'INVESTISSEMENT DANS LES SCPI**

50 % max des versements (souscriptions, versements complémentaires et arbitrages)  
 500 000 € max par SCPI (Efimmo et Immorente : 50 000 € max)  
 1 M€ max par contrat toutes SCPI confondues  
 Délai de jouissance : 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit le mois d'investissement  
 Prix d'achat réduit  
 Rachat durant les 3 premières années : pénalité de 3 %

**DISPONIBILITÉ DE L'ÉPARGNE****Avances**

Possibles selon les conditions définies au Règlement Général des Avances en vigueur au jour de la demande.  
 Demande possible 6 mois à compter de la date d'effet du contrat.  
 Durée de 3 ans renouvelable deux fois tacite reconduction.  
 Montant minimum ..... 2 000 €  
 Cumul des avances ..... 60 % max de la valeur du contrat  
 Pour les années civiles précédant l'année du remboursement définitif de l'avance : taux mensuel :  
 Taux le plus élevé entre : TME + 1,00 % et taux fonds euro brut (N-1) + 1 %  
 Pour l'année de remboursement définitif de l'avance :  
 taux mensuels : TME + 1,00 %

**Rachats partiels**

Montant minimum ..... 1 000 €  
 Solde minimum du contrat après rachat ..... 1 500 €  
 Montant minimum du rachat par support :  
 - En gestion libre ..... 150 €  
 - En gestion pilotée ..... 500 €  
 Solde minimum par support après rachat :  
 - En gestion libre ..... 150 €  
 - En gestion pilotée ..... 1 500 €

**Rachats partiels programmés**

Possibles si pas de versements libres programmés  
 Pas d'avance en cours  
 Minimum sur contrat ..... 10 000 €  
 Montant minimum ..... 150 €

**ARBITRAGES PROGRAMMÉS**

Les arbitrages programmés sont accessibles uniquement en gestion libre.  
 Dans le cas où une autre opération serait en cours sur le contrat, l'arbitrage programmé pourrait ne pas être réalisé.

**Investissement progressif**

Minimum du contrat ..... 10 000 €  
 Arbitrages automatiques mensuels du Fonds Euro Général vers des UC éligibles, sans frais.  
 Choix de la durée possible.  
 Montant minimum de l'arbitrage ..... 150 €  
 Montant minimum de réinvestissement sur chaque support .. 150 €  
 Arbitrage réalisé sur la base de la valeur des UC constatée le 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois.

**NORTIA**

215, avenue Le Nôtre  
 BP 90335 | 59056 Roubaix Cedex 01  
 Tél. : 03 28 04 04 04 | [contact@nortia.fr](mailto:contact@nortia.fr)  
[www.nortia.fr](http://www.nortia.fr)

Société par Actions Simplifiée au capital social de 2 000 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 398 621 102 et ayant son siège social au 215, Avenue Le Nôtre, BP 90335, 59056 ROUBAIX Cedex 1. Société de Courtage d'Assurance et Courtier en Opérations de Banque et en Services de Paiement, immatriculée sous le n° ORIAS 07 001 890 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Les informations relatives au traitement des réclamations sont disponibles sur simple demande ou à cette adresse : <http://www.nortia.fr/legales.html>

**SPIRICA**

50-56 rue de la Procession  
 75015 Paris  
[www.spirica.fr](http://www.spirica.fr)

SA au capital social de 181 044 641 €, Entreprise régie par le code des assurances, n° 487 739 963 RCS Paris 50-56, rue de la Procession 75015 PARIS

**Sécurisation des plus-values**

Minimum du contrat ..... 10 000 €  
 Arbitrage des plus-values constatées sur les UC éligibles vers un fonds de sécurisation.  
 Constatation quotidienne des plus-values  
 Taux de plus-value ..... 5 % min  
 Montant de l'arbitrage de sécurisation ..... 500 € min  
 Montant réinvesti sur chaque support ..... 150 € min

**Stop-loss relatif**

Minimum du contrat ..... 10 000 €  
 Transfert d'un support de départ vers un ou plusieurs supports d'arrivée, selon un seuil de déclenchement ..... 5 % min  
 Constatation quotidienne des moins-values.  
 Date de valeur : 1<sup>er</sup> jour ouvré après constatation de la moins-value.  
 Montant de l'arbitrage de sécurisation ..... 500 € min  
 Montant réinvesti sur chaque support ..... 150 € min  
 Solde par support désinvesti ..... 150 € min

**Réallocation automatique**

Arbitrage annuel à la date anniversaire du contrat selon la répartition définie lors de la mise en place de l'option.  
 Minimum de réinvestissement sur chaque support ..... 150 €  
 A tout moment, possibilité de modifier la répartition cible et de suspendre l'option.

**LA GESTION PILOTÉE**

Le Souscripteur choisit un profil de gestion en adéquation avec son appétence aux risques, parmi les 3 profils gérés par Haas Gestion :  
 Portfolio Flexi 3 : part actions ..... 0 % à 40 %  
 Portfolio Flexi 4 : part actions ..... 20 % à 70 %  
 Portfolio Flexi 6 : part actions ..... 30 % à 100 %

**GARANTIES DÉCÈS**

Les garanties décès plancher et décès plancher indexée sont des options de garantie de prévoyance, exclusives l'une de l'autre. Elles prennent effet dès la souscription.  
 Elles sont accessibles uniquement à la souscription, pour tout souscripteur âgé de plus de 12 ans et de moins de 75 ans.

**Garantie plancher simple**

En cas de décès avant 75 ans, le capital garanti est égal à la somme des versements nets réalisés sur les différents supports diminuée des éventuels rachats, avances et intérêts non remboursés.  
 Capital sous risque ..... 300 000 € max

**Garantie plancher indexée**

En cas de décès avant 75 ans, le capital versé est égal à la somme des versements nets réalisés sur les différents supports indexés au taux de 3 % prorata temporis diminuée des éventuels rachats indexés de la même manière que les versements, ainsi que des avances et intérêts non remboursés.